

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 mars 2023
Délibération N°	08
Date de la convocation	17 mars 2023
Objet	Autorisation de création d'une 5 <sup>ème</sup> agence

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, Administrateurs, et MMES, Manar BOUIDA, Clémence ARTIERES, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Alain COMBES,  
Serge RABINEAU

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à MME BOUIDA)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME VAN DEN BROECK)  
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à MME ARTIERES)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME MULA)  
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M FERRANDO)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à MME ILLAIRE)  
Laure TONDON (pouvoir à M PARRA)  
François VINCENT (pouvoir à M GAUDY)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230328-20230328-08-PRO-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Objet : Autorisation de création d'une 5<sup>ème</sup> agence

Le 28 mars 2023

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu les délibérations n°01 du 31 août 2021 et n°02 du 19 octobre 2021 qui corrigent la délibération n°01 du 31/08/21 sur la représentation du collège des représentants des locataires.

Vu la délibération n° 12 du 22 février 2022, d'autoriser le lancement des études relatives à la création d'une 5<sup>ème</sup> agence de proximité.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser la création et la mise en service de la 5<sup>ème</sup> agence au second semestre 2023.

ARTICLE 2 :

D'autoriser le recrutement de 11 agents : 1 responsable d'agence, 1 responsable technique, 1 responsable clientèle, 1 chargé d'accueil et de secrétariat, 4 gestionnaires de secteur et 3 chargés de clientèle.

ARTICLE 3 :

D'autoriser à communiquer sur la création de la 5<sup>ème</sup> agence en direction des élus, des partenaires, des associations et des locataires.

ARTICLE 4 :

D'autoriser à négocier avec le département l'achat du foncier et des bâtiments des services techniques du département situés 3 boulevard Paul Vidal de La Blache à Pézenas et de le finaliser avant la fin de l'année 2023.

ARTICLE 5 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

